

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

PRÉFET COORDONNATEUR SUR LE LOUP



Septembre Octobre 2015

#### **Actualités**

#### Mise en place d'une brigade loup

La brigade loup a été créée le 1er septembre 2015 à l'initiative de la ministre de l'écologie.

Elle est constituée de 10 jeunes de moins de 25 ans recrutés en contrat d'avenir pour 3 ans et est placée sous l'autorité du délégué interrégional Alpes-Méditerranée-Corse de l'ONCFS.

Basée actuellement dans les Alpes de Haute-Provence, elle est amenée à intervenir principalement dans les départements de l'arc alpin fortement impactés par la présence du loup.

Ses missions principales sont, par ordre de priorité :

- la participation aux tirs de défense et de défense renforcée en soutien aux éleveurs.
- la participation aux tirs de prélèvements,
- la réalisation de constats de dommages en appui aux services départementaux de l'ONCFS,
- la participation aux opérations de suivi de la population.

Au cours du mois de septembre 2015, premier mois de son activité, elle est intervenue sur 3 départements alpins (Savoie, Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes) sur des opérations de tirs de défense renforcée. Les éleveurs concernés faisaient face à une situation critique avec des attaques récurrentes.

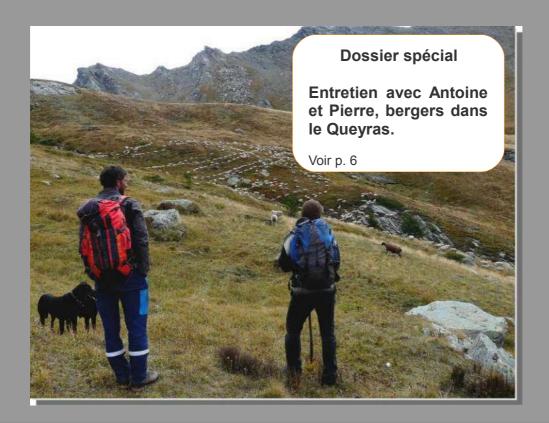
Par sa présence, la brigade a souvent permis d'écarter, un temps, les attaques.

A ce jour, 4 loups ont été prélevés par la brigade : 1 dans les Alpes de Haute-Provence et 3 dans les Alpes-Maritimes.

8 des 10 jeunes recrutés ont un niveau BTS Gestion et Protection de l'Environnement, avec pour certains un certificat de spécialisation technicien cynégétique. Tous sont titulaires du permis de chasser avec une expérience de plusieurs années pour la majorité d'entre eux. L'un d'eux est titulaire du brevet grand gibier, avec médaille d'or.

Lors de leurs missions, ils ont pris l'initiative de relever un grand nombre d'informations, comme par exemple la localisation des loups, qu'ils transmettent aux lieutenants de louveteries et autres partenaires locaux lorsqu'ils quittent le secteur. Cette organisation a permis d'aider les louvetiers lors de la battue organisée à Bayon.

Les premiers retours sont positifs et l'appui de la brigade est de plus en plus sollicité.



## Coordination du plan loup

#### Dates marquantes

27 juillet 2015 : Courriers de la Ministre de l'écologie à Monsieur le Commissaire

européen en charge de l'environnement et à Monsieur le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe demandant le déclassement du loup.

27 juillet 2015 : Courrier de la Ministre de l'écologie aux préfets les informant des courriers pré-cités et de sa demande au Directeur de l'eau et de la

biodiversité du ministère de l'écologie d'organiser une réunion avec le Directeur général de l'ONCFS, le Président de la Fédération nationale des chasseurs et le Président de l'association nationale des louvetiers afin d'examiner les moyens d'être plus efficace dans l'organisation de la

défense des troupeaux et le soutien aux éleveurs.

3 septembre 2015 : Courriers du Préfet coordonnateur sur le loup aux Présidents de

l'Association des Maires de France et de l'Association des Élus de la Montagne pour attirer leur attention sur l'illégalité des arrêtés municipaux que pourraient prendre des Maires pour ordonner des opérations de tirs

sur le loup sur leur commune.

(Voir p. 16)

16 septembre 2015 : Le Préfet coordonnateur a présidé une visio-conférence réunissant le

Préfet de la région PACA, le Préfet des Hautes-Alpes et les représentants de la profession agricole de ce département. La Ministre de l'écologie a

souhaité participer personnellement au débat.

22 octobre 2015 : Répondant favorablement à leur demande d'audience, le Préfet

coordonnateur a reçu les représentants de la Fédération Nationale Ovine.

# Participation de la DREAL et de la DRAAF Rhône-Alpes coordinatrices aux réunions nationales :

7 et 17 juillet 2015 : Participation aux groupes de travail sur la mise en place du nouveau

dispositif mesures de protection.

25 août 2015 : Participation à la rencontre de la Commission européenne, Direction de

la Nature, avec les représentants de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité du ministère de l'écologie et ceux du ministère de

l'agriculture.

1<sup>er</sup> septembre 2015 : Participation à la réunion avec l'ONCFS au cabinet de la ministre de

l'écologie.

1<sup>er</sup> septembre 2015 : Participation à la rencontre entre les représentants de la Confédération

Paysanne et le Secrétaire Général des Affaires Régionales de la

préfecture de région Rhône-Alpes.

9 septembre 2015 : Participation à la réunion entre les services de l'État, l'ONCFS et les

représentants des Lieutenants de Louveterie et des chasseurs au ministère de l'écologie sur les conditions d'intervention sur la population

de loups.

10 septembre 2015 : Intervention à la formation des agents de la brigade d'appui aux éleveurs

organisée par l'ONCFS.

## Coordination du plan loup

# Participation de la DREAL et de la DRAAF Rhône-Alpes coordinatrices aux réunions locales :

4 septembre 2015 : Participation à la réunion présidée par le Préfet de la

Savoie à la suite de la séquestration des agents du Parc de la Vanoise en présence du Conseiller biodiversité du cabinet de la Ministre chargée de l'écologie et du Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de

la Nature (DGALN).

23 septembre 2015 : Participation à une réunion de travail sur les systèmes

pastoraux, sédentaires et transhumants, dans la phase de colonisation du territoire par le loup avec les conseils scientifiques du site des Causses et des Cévennes (Lozère, Gard, Aveyron, Hérault), du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNR GC) et du Parc

national des Cévennes (PNC).

Le site des Causses et des Cévennes est inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen.

Des représentants des services techniques du PNC et du

PNR GC, la DDT 48 étaient présents.

24 septembre 2015 : Participation à la réunion de coordination des services

départementaux de l'ONCFS de l'arc alpin.

5 octobre 2015 : Participation au comité départemental de la Haute-Loire.

7 octobre 2015 : Participation au comité départemental de veille sur le loup

de l'Aveyron.

8 octobre 2015 : Participation à la réunion de mise en place de la cellule de

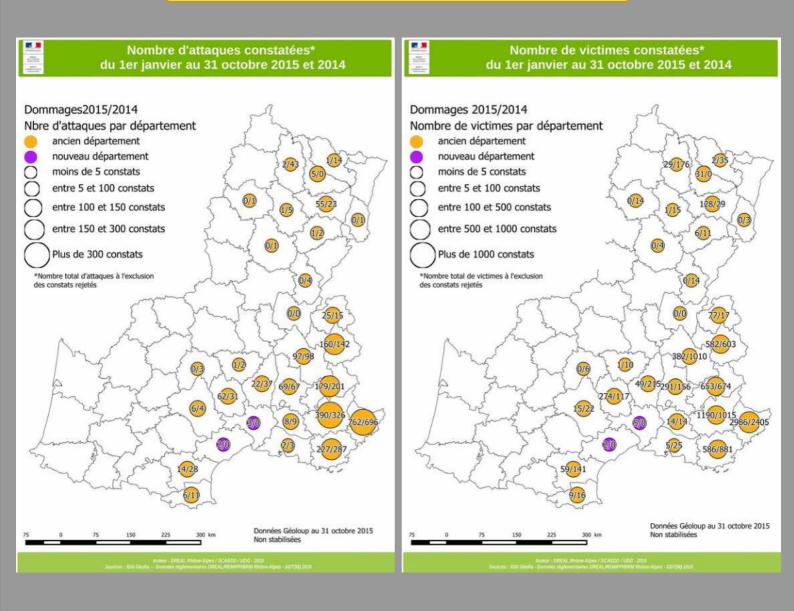
veille du loup de la Marne.

# Bilan des dommages sur les troupeaux domestiques

Au 31 octobre		2015	2014
Nombre d'attaques constatées	:	2 100	2 054
Nombre de victimes constatées	:	7 377	7 628

Les chiffres publiés comptabilisent désormais le nombre d'attaques et de victimes constatées **déduction faite des dossiers rejetés** pour lesquels la responsabilité du loup n'est pas retenue.

Les cartes permettent la comparaison entre les attaques et victimes constatées de l'année 2015 (chiffre de gauche) et celles de l'année 2014 (chiffre de droite).



# Bilan du protocole d'intervention sur la population de loups

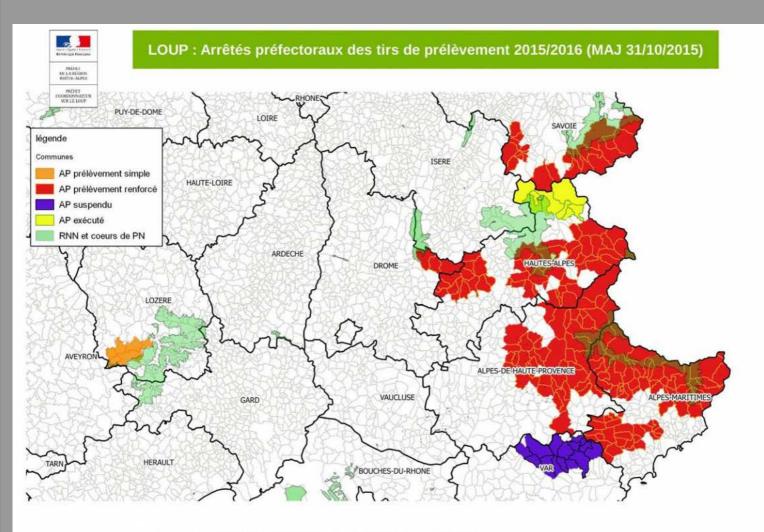
#### Au 31 octobre 2015

755 arrêtés préfectoraux de tir de défense simple en vigueur dans 12 départements.

74 arrêtés préfectoraux de tir de défense renforcée valides dans 7 départements.

- 4 arrêtés de tir de prélèvements signés dans 3 départements ; 1 en vigueur.
- 24 arrêtés de tir de prélèvements renforcé délivrés dans 6 départements ; 19 en vigueur.
- 5 arrêtés de tir de prélèvements attaqués : 1 arrêté suspendu.

20 loups abattus



Source : données SIG DREAL/REMIPP/BRM Rhône-Alpes 2015/DDT(M) - Fonds IGN BDCARTO

1:1 500 000

#### Motivation, savoir gérer et déplacer le troupeau, bonne condition physique ...



#### Rencontre avec Antoine LE GAL Berger et éleveur dans le Queyras

Antoine est d'origine paysanne et connaît bien le monde de l'élevage ovin. Après un BTS Gestion et Protection de l'Environnement et la faculté, il a travaillé plusieurs années au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aguitaine (CREN Aquitaine) pour la gestion de coteaux calcaires.

Son intérêt pour les animaux, les arbres, la flore, l'utilisation de la ressource herbagère naturelle, la transhumance ... l'a conduit vers le métier de berger. Ce métier demande de nombreuses compétences zootechniques (alimentation, prophylaxie, soins...), agronomiques, écologiques, etc. Pour acquérir ces connaissances, il a décidé de suivre la formation de l'École de Bergers du Merle à Salon-de-Provence.

« A mon avis, c'est le meilleur enseignement de berger en France, organisé sous forme de pratique et de théorie avec des stages sur le terrain chez des éleveurs. Il est très important que les stagiaires soient pris en charge pour éviter les découragements. Et dans ce domaine, les formatrices Michelle Jallet et Geneviève Andréis assurent un très bon suivi des stagiaires. Le sujet du loup est abordé dans le programme avec une semaine de formation sur la protection des troupeaux et les chiens de conduite. »

Il fait partie du conseil d'administration de l'Association des Bergères et Bergers de Provence et des Alpes-du-Sud dont il a été le président pendant 7 ans. Représentant aussi d'autres associations de bergers, Antoine siège au Groupe National Loup.

Aujourd'hui, il participe à la construction de la charte de la Fédération des Associations de Bergères et Bergers de France (FABBF) dont l'objectif est de défendre et promouvoir à l'échelle nationale le métier de berger et ses spécificités.

Antoine est éleveur de 150 brebis de race Rouge de Guillaume, régionalement appelée Mourérous.

#### Il est également berger depuis 12 ans.

Avec sa compagne Jana HUHN, bergère elle aussi, ils gardent un troupeau de 2100 bêtes sur l'alpage de Valpréveyre depuis 2 saisons sur la commune d'Abriès, dans le Queyras. Du fait de leurs expériences ailleurs, Jana et lui apprennent bien plus vite la montagne que s'ils avaient été jeunes bergers.

« Cette montagne n'est pas particulièrement accidentée. Les zones de pâtures sont assez faciles et il y a de nombreux torrents pour abreuver les bêtes et beaucoup d'herbe. En tout, 6 éleveurs différents, regroupés en groupement pastoral (GP), nous confient leurs brebis. Selon leur race, les brebis ne se déplacent pas à la même vitesse ; selon leurs habitudes de conduite avec leur propriétaire, elles n'ont pas le même comportement ; selon leur âge et leur stade physiologique, elles n'ont pas les mêmes besoins. Et au printemps, la difficulté c'est de constituer le troupeau! ».





... savoir valoriser et entretenir un espace pastoral, savoir gérer les chiens ...



« Mon rôle de berger, c'est d'utiliser au mieux la ressource herbagère naturelle et cela pour obtenir de belles brebis et de beaux agneaux.

C'est aussi le meilleur moyen pour entretenir la montagne.

Les brebis ont tendance à retourner toujours au même endroit : elles doivent donc être guidées pour éviter le sur-pâturage. Et spontanément, elles délaisseraient certains quartiers : c'est le sous-pâturage.

Pour ça, il faut être proche des bêtes et conduire son troupeau c'est-à-dire organiser son parcours tous les jours et par tous les temps. On acquiert l'expérience d'une saison sur l'autre.

Gérer son troupeau, c'est apprendre à la brebis que tel ou tel végétal se mange, comme le queyrel qui a tendance à proliférer : la gestion de ce type de pelouse de montagne peut faire l'objet d'une mesure agro-environnementale (MAE).

A l'automne, les brebis qui sont en fin de gestation ont des besoins alimentaires importants et il faut alterner les périodes de pâturage pendant lesquelles les brebis mangent en marchant et les périodes de chaume : alors elles se reposent et ruminent et cela leur permet de bien profiter. La difficulté est de savoir arrêter le troupeau ».

Les sonnailles ne sont pas accrochées au hasard au cou des brebis.

Dès la constitution du troupeau, le berger repère les brebis souvent en tête du troupeau, celles qui traînent et sont systématiquement à l'arrière et celles qui se placent instinctivement toujours au milieu des autres. Chaque sonnaille a un son différent. L'effet principal est d'augmenter la cohésion du troupeau. Cela aide aussi le berger a repérer un groupe isolé, notamment par temps de brouillard.

peut faire l'objet d'une mesure agro-environnementale (MAE).

« Nous utilisons un parc pour les soins. Et avec la présence du loup, nous regroupons les brebis tous les soirs dans un parc de nuit à proximité de la cabane pour la protection. On ne fait pas de couchade libre. Je veux pouvoir être sur place en cas de problème! ».



#### ... savoir mettre en place et entretenir les parcs et clôtures ...

#### L'expérience du Haut-Verdon

Auparavant, Antoine et Jana ont travaillé l'été durant 9 ans dans le Haut-Verdon, sur la commune de Thorame-Basse située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

« Mais la pression lupine y était trop forte : jusqu'à 60 victimes par an, plus de 20 constats et moins de la moitié des victimes retrouvées! Ce n'était plus supportable! Et nous avons décidé de changer de massif.

C'était une estive avec beaucoup de bois et on avait beaucoup de bêtes perdues.

Au début, les loups étaient encore un peu farouches, mais ils se sont mis à ne plus avoir peur.

A partir de 2007, quand la pression est devenue trop forte. les éleveurs ont commencé à prendre des patous.

Les montagnes du sud sont plus sèches. L'herbe peut être très bonne mais elle est éparse entre les cailloux. Ca nous oblige à laisser souvent le troupeau s'étaler pour la chercher calmement.

Une des couchades était à 1 h 30 de la cabane et là, ça tapait : la 3<sup>e</sup> année, dès le 1er comptage et tri des brebis, nous avons constaté une vingtaine de manquantes ! Á rajouter aux 10 victimes constatées par les gardes! ».



#### En comparaison, le Queyras ...

« En comparaison, le Queyras est plutôt tranquille : cette année, les attaques ont surtout eu lieu sur une autre commune : Château-Ville-Vieille. De notre côté, nous avons subi 3 attaques constatées et le GP bénéficie d'un tir de défense.

Un soir, les bêtes étaient rentrées depuis 1 heure ... il faisait nuit ... la chienne a aboyé ... je suis sorti de la cabane ... il y avait 2 loups à 20 mètres! Ils ont détalé lorsque j'ai tiré avec ma carabine pour les effrayer. Ils sont revenus le lendemain!

lci, je ne suis pas forcément pour le tir de prélèvement mais je suis d'accord pour le tir de défense.

En tant que bergers, notre travail n'est pas de porter constamment une arme!

Le grande majorité des bergers ne sont pas chasseurs. Ils ne sont donc pas familiers des armes. Moi même, je ne suis pas chasseur.

Malgré tout ça, et malgré le poids (6 kg en plus du sac! c'est fatigant de garder toute une journée avec une telle charge!), la carabine est, à mon avis, plus efficace que les chiens pour faire peur aux loups.

Si les loups ne craignent pas pour leur vie, ils n'ont plus peur de l'homme. On le voit aujourd'hui.

L'utilisation des armes, elle, permet d'éduquer le loup : elle est efficace pour lui apprendre la peur ».

... organisation, grand savoir-faire, patience, capacité d'analyse ...



« Les moyens de protection permettent parfois de limiter les attaques mais seulement dans certaines conditions. Il n'y a pas assez de formations et d'accompagnement technique sur les chiens de protection.

...

La diffusion à temps des informations recueillies par l'ONCFS sur la présence des loups, constatée par exemple par les hurlements provoqués, serait nécessaire ».

Concernant les dommages aux troupeaux, Antoine est satisfait de l'expérimentation d'auto-déclaration qui est menée dans le massif du Queyras.

« Sur notre alpage, la mise en place de ce système a été facilitée par la proximité du garde qui habite sur la même commune : nous le prévenons par radio en laissant un message et il passe à la cabane récupérer le formulaire. Ça marche bien.

---

Par contre, en cas d'attaque importante avec beaucoup de victimes, remplir tous les numéros, lignes, références, informations, etc ... représente un travail trop lourd pour l'éleveur ou le berger ».

La montagne est un milieu difficile pour les télécommunications. Les bergers restent isolés.

« Ici, il y a un réseau radio 'Bergers du Queyras et Secours en montagne' mis en place par le Parc Naturel Régional. Certains bergers préfèrent s'en passer pour ne pas être dérangés sans arrêt par les 'petits bobos des touristes'.

Comme les postes sont lourds, on utilise aussi de petits postes H.F. ».



# >

# Zoom sur ... le métier de berger

#### ... capacité d'anticipation , savoir gérer et optimiser le ressource en herbe ...











Les soins aux brebis se font tous les 2 jours, tôt le matin. Antoine et Jana circulent calmement dans le parc, sans paniquer le troupeau, pour repérer les brebis blessées ou malades.

Avec un troupeau aussi grand, Antoine préfère marquer les bêtes soignées : entre 800 et 1300 selon les années.

« **On ne peut pas compter nos heures !** Il y a le parage des pieds, l'élimination du piétin, les blessures, les infections ... ».

Le berger doit avoir des compétences pour soigner en sécurité les bêtes car l'éloignement de l'alpage ne permet pas la visite du vétérinaire.

Si la manipulation des bêtes est très physique (une brebis gestante pèse entre 60 et 80 kg), il faut surtout maîtriser la technique pour attraper la brebis, l'asseoir sans se faire mal ou lui faire mal.

« Il ne faut pas travailler en force... mais approcher la brebis, l'attraper par une patte arrière à l'aide du bâton à crochet puis l'asseoir avant de procéder aux soins. Dans le sac-à-dos, on a les remèdes, les médicaments ... ».



« Le dialogue entre patrons et salariés est indispensable pour proposer des améliorations comme par exemple disposer des bons outils pour soigner les brebis et pour construire et vérifier les parcs électrifiés.

Plus généralement, la communication entre éleveurs, bergers, communes et Associations Foncières Pastorales (AFP) est très importante pour la compréhension des besoins de chacun.

Le statut et le métier du berger doivent être reconnus sans être conditionnés à la présence des loups. Les investissements pastoraux doivent être mis en œuvre d'abord pour la gestion pastorale et

les conditions de vie du berger. Je suis consterné de voir que ces financements n'arrivent quasiment plus qu'au titre de la protection des troupeaux ».

Dans la nuit, des agneaux sont nés. Mères et petits sont parqués à part.



... savoir soigner les animaux, autonomie, capacité d'adaptation, calme ...



Les panneaux et dépliants diffusés dans le cadre du plan loup recommandent le comportement à avoir en cas de rencontre avec des chiens de protection et appellent au respect du troupeau et du travail de l'éleveur et du berger.



aux activités dangereuses ne nous conviennent pas du tout! ».

lorsque les meutes ne sont pas trop importantes. Dans le Haut-Verdon, on a pratiqué la

couchade libre, nous étions 2 bergers avec 3 patous et nous avons malgré tout été attaqués

Il faut nettement plus d'actions pédagogiques envers les autres usagers de la montagne mais

aussi en plaines et en collines car les patous, on les a toute l'année. Certains panneaux,

souvent en rouge et blanc, placés le long des sentiers et qui nous assimilent à des personnes



en plein jour!

Là-bas, au loin, le troupeau.

Antoine guide Blossom à forte voix pour qu'elle regroupe les brebis et les oriente dans la bonne direction.

Au pied de son maître, Riot suit les opérations avec concentration. L'une et l'autre travaillent à tour de rôle pour éviter la fatigue.





#### ... organiser sa vie en montagne, préparer matériellement sa vie en alpage ...



« Selon les montagnes, l'hébergement est plus ou moins correct.

Sur cette estive de 1100 ha, nous avons la chance d'avoir 3 cabanes sur 2 vallons :

- la cabane principale, très bien aménagée, a été construite en 2007 à 1900 m :
- une cabane plus petite, située à 2100 m pour le quartier de fin de saison, date de 1976. Un panneau solaire pour l'électricité y a été installé. Nous l'habitons en ce moment mais il faut bien 2 h pour aller pâturer à 2700 m!
- la 3° cabane se trouve dans le vallon d'Urine. Elle date des années 1990. On l'utilise pour faire pâturer le quartier d'août.

En fonction de la saison et de la ressource en herbe, nous changeons de cabane. Avec l'arrivée et le départ, cela fait 5 transferts du matériel au cours de la saison avec notre mulet et notre âne, pour aménager correctement notre hébergement.

Des aménagements supplémentaires pourraient être faits sans nécessiter de moyens trop importants ».



L'hébergement des bergers reste généralement sommaire et rudimentaire.

Des aménagements tels qu'une douche, un four, ou encore de l'eau potable, des toilettes sèches, un réfrigérateur... améliorent grandement les conditions de vie des bergères et bergers.



Cabane principale



Deuxième cabane

« Sur cet alpage, un hébergement supplémentaire de type tente ou yourte, serait nécessaire à 2400 m : ça faciliterait le pâturage d'altitude de fin de saison et le tri des bêtes.

D'autant plus que la topographie s'y prête bien et qu'il y a un torrent pour faire boire les brebis. Le coût est d'environ 4000 € ».



Un grand merci à Antoine et Jana pour leur accueil, leur disponibilité et leur témoignage!

... savoir entretenir les moyens de contention et de protection, bonne condition mentale ...



#### **Quelques chiffres**

Dans le cadre du plan d'action national loup, l'État participe au financement des moyens de protection des troupeaux. Cela représente en moyenne et par an :

- l'achat de 200 chiens de protection
- l'entretien de 1900 chiens de protection
- l'achat 624 clôtures mobiles
- le salaire de 1650 emplois de bergers et aides-bergers
- 1400 postes de gardiennage non salariés
- l'achat de 125 parcs de pâturage



... connaissance du milieu montagnard, assiduité, sens de l'observation, débrouillardise ...

#### Rencontre avec Pierre PHILIPPE Berger dans le Queyras et tondeur

Pierre est un ami et « voisin » d'Antoine et Jana.

Pierre est aide-berger depuis 6 ans. Il a précédemment travaillé dans le domaine socio-culturel dans le Cantal. Il a suivi la formation de l'École de bergers du Merle pendant 1 an pour travailler avec sa femme, Francine, elle-même bergère depuis 12 ans.

Tous deux gardent un troupeau composé de 2500 bêtes sur l'alpage du Lombard, sur la commune d'Aiguilles, voisine d'Abriès.

Leur mode de conduite est un peu différent de celui d'Antoine et Jana car ils utilisent des chiens de protection et des parcs de nuit financés dans le cadre des mesures de protection du plan d'action national loup.

« Nous avons une bonne équipe de chiens de conduite et de protection et n'avons jamais eu d'incident malgré la centaine de randonneurs qui fréquentent le GR 58 et le secteur des lacs du Malrif l'été. Il faut anticiper les problèmes et nous nous tenons souvent loin du GR mais ... il faut toujours rester vigilants!

Chaque année, on reçoit un groupe de touristes pour une journée de découverte du travail du berger organisée par le Parc régional du Queyras : bien sûr, nous leur parlons des chiens.

Nous regrettons beaucoup une de nos chiennes de protection, un Mâtin espagnol, qui est morte à ses 10 ans : elle connaissait bien cette montagne et était très fiable. Nous avons une nouvelle chienne de protection, c'est un croisement de patou et de berger d'Anatolie : elle a de la voix, son physique et ses aboiements insistants impressionnent ! L'introduction d'un nouveau chien perturbe toujours le troupeau : il faut que les brebis s'y habituent. La garde avec des chiens de protection est soumise aux aléas des mouvements des chiens dans le troupeau : changement de direction du troupeau, coupure d'un lot de bêtes... cela rajoute un niveau de difficulté non négligeable, surtout en milieu boisé ou embroussaillé!

Il faut de bonnes conditions pour avoir de bons chiens et il est dommage que certains éleveurs ne soient pas trop volontaires pour participer aux formations ou s'investir plus dans l'éducation de leur chien de protection. at tous les quatre. Pour le plus ans ½, c'est sa 7° estive. Ils pers, leurs brebis et leur alpage :

Les patous se connaissent tous les quatre. Pour le plus vieux, Roucky qui a 8 ans ½, c'est sa 7º estive. Ils connaissent bien leurs bergers, leurs brebis et leur alpage : ça aide! Une grosse part de leur travail, c'est la nuit. Nous en plaçons un ou deux à l'intérieur du parc de nuit et les autres en dehors, pour surveiller ».

Selon Pierre, compte tenu de la topographie de son alpage qui est tout en pentes avec de grandes surfaces de queyrel et d'une pression de prédation faible pour le moment, l'utilisation des patous et des parcs de pâturage est un bon compromis.

« En début de saison et en milieu difficile, nous conduisons le troupeau souvent à deux. En juin / juillet pour « forcer » le troupeau à pâturer de l'herbe grossière, notamment du queyrel, nous pratiquons une garde serrée (groupée).

En juin / juillet, on se sert de parcs 6 filets (6 x 50 m). Ce n'est pas très grand mais suffisant pour une nuit. Dans un parc plus grand, l'herbe est moins bien exploitée par les brebis, elles choisissent ce qu'elles préfèrent. Ce système répond bien aux différents besoins physiologiques des bêtes : brebis en gestation, agneaux (nous en avons 400 tout petits) ... Et si l'une veut manger jusqu'à 1 heure du matin, elle le peut ».

L'alpage :
un espace naturel remarquable à préserver et à entretenir



#### ... aptitudes relationnelles, réactivité, savoir manipuler les animaux ...

« De surcroît, ces parcs nous permettent de parquer le troupeau dans le quartier de pâturage, souvent loin de la cabane (jusqu'à 2 ou 3 km), cela limite les déplacements, ce qui profite aux bêtes et atténue l'érosion de la montagne.

. . .

Oui, c'est sûr, le parc 6 filets demande beaucoup d'énergie parce qu'on le déplace tous les jours mais il permet de rentrer plus tôt le soir, vers 20 h 45. On peut le maintenir plusieurs jours mais le but n'est pas de racler le queyrel mais de l'améliorer, de le fumer, de l'éclaircir avec le piétinement des touffes.

...

Toujours en juin / juillet, nous installons aussi des parcs de chaume plus petits dans des secteurs sans grande valeur gustative ou alimentaire pour obliger les animaux à chaumer et parce que la chaume libre est parfois dure à tenir. On peut rentrer à la cabane se reposer et venir ouvrir à l'heure choisie.

Ce système est bénéfique pour tous : le berger, les chiens de conduite, les brebis ».

Et Pierre plaisante pour expliquer le comportement d'un troupeau avec différentes races de brebis :

...« vous avez 100 bêtes qui avancent, qui avancent, qui avancent tout le temps et derrière elles, il y a 2000

brebis qui disent 'mêêêêê quand est-ce qu'on dort?'.

. . .

Alpes

On pratique aussi la soupade au filet ou en libre avec les chiens sur des parcelles de net en fin de journée : ça marche bien ».

Antoine et Pierre font tous deux partie du conseil d'administration de l'Association des bergères et bergers de Provence et des Alpes du Sud.



Pierre a vu une fois un loup. Il n'est pas chasseur. Il pense que, dans la situation actuelle, le métier de berger et la qualité de son travail sont revalorisés et que l'entretien de la montagne peut être amélioré.

« Même si ici, l'alpage est tranquille, tu penses tous les jours au loup et à ce qu'il peut se passer ! La pression est forte. Il y a eu une attaque juste à côté, chez nos voisins : tout de suite, ton niveau de vigilance augmente dans les jours qui suivent !

...

Le comportement du loup est imprévisible : c'est comme le cas de cette vieille brebis qu'on a retrouvée égarée depuis plusieurs semaines, seule, dans une zone à loups, et qui n'a cependant pas été attaquée! On se demande pourquoi ... alors qu'il y a eu des pertes dans les troupeaux voisins protégés ... ».

Un grand merci aussi à Pierre pour avoir pris de son temps pour venir nous apporter son témoignage!

## En bref

#### Information à destination des maires sur la mise en œuvre du protocole d'intervention sur la population de loups

Plusieurs maires de communes de montagne ont signé des arrêtés municipaux pour ordonner des opérations de tirs sur le loup.

Ces arrêtés ne sont pas légaux au regard de la réglementation française et placent les maires en infraction. Les préfets sont amenés à demander le retrait de ces arrêtés et le cas échéant, à les déférer auprès du tribunal administratif. Le Tribunal administratif de Marseille a d'ailleurs suspendu l'arrêté municipal d'un maire des Hautes-Alpes.

En effet, le loup est une espèce strictement protégée au titre de l'article L.411-1 du code de l'environnement et seules des dérogations prises par les préfets au titre de l'article L.411-2 ou L.427-6 du code de l'environnement sont légales.

L'arrêté ministériel du 30 juin 2015 fixe les conditions et limites dans lesquelles ces dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*).

Ce texte permet à l'État de prendre en charge l'ensemble des situations dans les zones de présence du loup comme le démontrent les données présentées en page 5.

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Rhône-Alpes - ONCFS Délégation interrégionale Alpes-Méditerranée-Corse Réalisation : DREAL Rhône-Alpes Dominique GENTIER - Communication plan loup

Crédits photos : Dominique GENTIER - Comm